

**COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE  
DE GUADELOUPE, MARTINIQUE, GUYANE, DE MAYOTTE ET DE SAINT-PIERRE ET  
MIQUELON**

En application du décret n° 2020-377 du 31 mars 2020 modifié par le décret n° 2024-664 du 3 juillet 2024 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables.

Faisant suite aux auditions en date du 27 février 2025, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude concernant la :

**Spécialité BIOLOGIE MEDICALE  
(Pharmaciens)**

**AVIS FAVORABLE  
(classement des candidats par ordre alphabétique)**

	<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>
1	BANNOUR	Baha Eddine
2	HAMMOUDA	Asma

*Cette liste est valable 18 mois.*

Gourbeyre, le **10 MARS 2025**

Le Directeur Général

**Laurent LEGENDART**

